



Tempête

Comment procéder à la déclaration?

- > en ligne sur belfius.be/sinistre
- > par téléphone au 02 286 70 00 (lu-ve, 8-17h)

Votre mobilier de jardin a été emporté par de violentes bourrasques?
La gouttière de votre habitation s'est détachée après une violente tempête?

> Votre assurance Home & Family s'occupe de la réparation des dommages.



Quels dommages puis-je déclarer?
Les dégâts occasionnés à ma voiture (sans omnium) et à mon jardin sont-ils couverts? Et les dommages causés par des rafales de vent sont-ils toujours remboursés?

Vous pouvez déclarer les dommages occasionnés par la tempête :

- > au toit de votre habitation, de votre garage, de votre abri de jardin
- > à une gouttière, une coupole, une porte de garage, un carport, une véranda, une antenne parabolique, un parasol, des meubles de jardin, des volets, des panneaux solaires et d'autres installations écologiques
- > au mobilier par la pluie résultant des dégâts à la toiture

Si vous avez souscrit la clause 'véhicules au repos', vos véhicules sont assurés pour la valeur vénale contre les dégâts occasionnés par la tempête, si:

- > ils se trouvaient dans le bâtiment ou dans les environs immédiats de celui-ci au moment où les dégâts ont été occasionnés;
- > le bâtiment a également été endommagé par la tempête

Les dommages occasionnés au gazon, aux plantes, aux arbres, au potager... ne sont **pas** assurés.

Si vous nous donnez la date exacte à laquelle le sinistre a eu lieu, nous pouvons vérifier si votre dossier peut être accepté en tant que dommage lié à la tempête. Si - selon les informations de l'IRM - la vitesse du vent n'a pas dépassé 80 km/h ce jour-là, nous vous en informons. Si des dommages similaires se sont produits dans un rayon de 10 km autour de votre habitation, faites-le-nous savoir - avec des photos, témoignages...



Que faire en cas de sinistre? Besoin d'une assistance urgente?

- > Notre centrale d'assistance peut prendre des mesures urgentes pour sécuriser votre habitation après une tempête. Ils peuvent envoyer un homme de métier pour, p. ex., fixer une bâche au-dessus du toit endommagé ou refixer les tuiles emportées ou déplacées. Vous pouvez joindre la **centrale d'assistance** 24h/24 au **02 286 70 00**.
- > Prenez des photos des dommages, tant de près qu'à une certaine distance. Sans oublier les dommages éventuels à votre bâtiment et à son contenu. Dressez un inventaire de ce qui a été endommagé.



Que faire pour obtenir une indemnité?

Remettez-nous:

- > une liste du matériel nécessaire, du prix de revient et une estimation du nombre d'heures de travail si vous effectuez les réparations à votre habitation (partiellement ou entièrement) vous-même;
- > un devis détaillé d'un entrepreneur enregistré si vous préférez confier les travaux à un homme de métier;
- > si votre mobilier a également subi des dégâts, une liste de ce qui a été endommagé, en mentionnant à chaque fois la valeur.

Tenez compte du fait qu'une franchise indexée est appliquée dans chaque contrat (262,58 euros le 01-03-2019). Si le montant de la réparation et/ou des biens endommagés est inférieur à celui de la franchise, nous ne versons aucune indemnité.

En plus des frais de réparation, nous vous versons une indemnité supplémentaire (pertes indirectes) en compensation de tous les désagréments que cet incident entraîne.

N'oubliez pas de nous communiquer le numéro de compte sur lequel l'indemnité peut être versée.



Belfius Assurances peut-elle réparer mes dommages?

Oui, c'est possible! L'un de nos réparateurs peut réparer les dommages à votre habitation, à condition que le montant des dommages soit supérieur à la franchise. Nous prenons en charge cette facture et la franchise. Vous trouverez de plus amples informations dans notre fiche Belfius Home Repair.



Que faire si une autre personne a occasionné le dommage?

Si vous nous transmettez ses coordonnées, nous lui réclamerons le montant du dommage et de votre franchise.



Faut-il réaliser une expertise?

C'est possible, p. ex. en raison de l'envergure du dommage ou parce qu'un tiers est impliqué (responsable, locataire, bailleur). Cela peut prolonger la durée de traitement de votre dossier. Il va de soi que nous essayons de limiter celle-ci le plus possible.

La couverture et l'indemnité de votre sinistre sont toujours déterminées en fonction des conditions générales de Belfius Home & Family. Les situations susmentionnées servent uniquement d'illustration de ce qu'implique la garantie « Tempête ».

Belfius Banque SA, Place Charles Rogier 11, 1210 Bruxelles - IBAN BE23 0529 0064 6991 - BIC GKCCBEBB - RPM Bruxelles - TVA BE 0403.201185 - n° FSMA 19649 A.
Belfius Insurance SA, entreprise d'assurances de droit belge, agréée sous le n° 0037 (AR des 4 et 13/07/1979 - MB du 14/07/1979) - PODRB018-1 - 03/2019